



**DEMANDE DE DEROGATION AUX DELAIS D'INHUMATION OU DE CREMATION  
(Articles R.2213-33 et R.2213-35 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Pièces constitutives de la demande**

- Formulaire de demande de dérogation dûment remplie et tamponnée par l'opérateur de pompes funèbres mandaté par la famille du défunt
- Certificat de décès
- Acte de décès
- Autorisation de fermeture du cercueil
- Autorisation d'inhumation ou de crémation
- Habilitation de l'opérateur funéraire s'il exerce dans un autre département
- En cas de problème médico-légal, joindre l'autorisation d'inhumation ou de crémation délivrée par le procureur de la république

**Modalité de transmission de la demande**

Le dossier complet doit être adressé en un seul envoi :

- pour une inhumation : à la préfecture ou sous-préfecture en fonction du lieu d'inhumation
- pour une crémation : à la préfecture ou sous-préfecture en fonction du lieu de décès ou du lieu de crémation.

**Préfecture de Saint-Brieuc :**  
**pref-funeraire@cotes-darmor.gouv.fr**

**Sous-préfecture de Dinan :**  
**sp-dinan@cotes-darmor.gouv.fr**

**Sous-préfecture de Guingamp :**  
**pref-reg-cohesoc-guingamp@cotes-darmor.gouv.fr**

**Sous-préfecture de Lannion :**  
**pref-reglementation-lannion@cotes-darmor.gouv.fr**

**L'arrêté autorisant une inhumation ou une crémation au-delà du délai légal vous sera transmis par mail**

## CALCUL DU DELAI D'INHUMATION OU DE CREMATION

L'inhumation ou la crémation du corps d'une personne décédée a lieu :

- Lorsque le décès s'est produit en France : **24 h au moins et six jours au plus après le décès**
- Lorsque le décès s'est produit à l'étranger ou dans une collectivité d'outre-mer ou en Nouvelle-Calédonie : **Six jours au plus après l'entrée du corps en France.**

Le mode de calcul est le suivant :

- le délai initial de 24 h se calcule en heures
- Le délai de 6 jours **commence à courir à 0h00 le lendemain du jour du décès**
- Les dimanches et jours fériés ne sont pas compris dans le calcul de ces délais. **Le délai expire le sixième jour à minuit.**

### Exemple de calcul du délai de 6 jours

Décompte	Jour	Date	Évènement	Observations
0	Lundi	17/01/22	Décès	Quelle que soit l'heure
1	Mardi	18/01/22	À partir de 0H00	Le délai commence à courir
2	Mercredi	19/01/22		Pas de dérogation
3	Jeudi	20/01/22		
4	Vendredi	21/01/22		
5	Samedi	22/01/22		
-	Dimanche	23/01/22		Non comptabilisé (ni les jours fériés)
6	Lundi	24/01/22		Dernier jour sans dérogation
7	Mardi	25/01/22		Dérogation préfectorale nécessaire à partir de ce jour

En cas de problème médico-légal, le délai de 6 jours court à partir de la délivrance par le Procureur de la République de l'autorisation d'inhumation.